

COMMUNE DE ROSTEIG

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL

du 11 décembre 2020

Le 11 décembre 2020, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur RINIE Jean-Luc, Maire

Présents :

MM. MATZ François, MULLER Pascal, Adjoints au Maire

Mmes LUDMANN Anna - REYMANN Martine

MM. BAUER Alexandre - GIRARDIN Jérôme - MAGNET Gérard - MATZ Mickael - MOSER Jacky
SEYLLER Marc - STUDER Simon - ZOSSI Serge

Absentes excusées : Mmes RICHERT Sabrina – SCHMIDT Christiane

Date de convocation : 1^{er} décembre 2020

Date d'affichage : 15 décembre 2020

Date de publication :

Ouverture de la séance à 20h00

M. BAUER Alexandre est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour et de le modifier comme suit :

- **09 - Rapports annuels du SIVOM DE LA HAUTE MODER**
- **10 - Divers**

L'ordre du jour est ainsi adopté.

ORDRE DU JOUR

01 - Approbation du PV de la séance du 11 septembre 2020

02 - Tarifs communaux 2021

03 - Frais de télédistribution 2020

04 - Remplacement du matériel de la chaîne locale

05 - Achat de terrains

06 - Instauration du permis de démolir

07 - Demande de subvention exceptionnelle : collège de Wingen sur Moder

08 - Motion de soutien pour l'extension de l'entreprise KUHN

09 - Rapports annuels du SIVOM DE LA HAUTE MODER

10 - Divers

01 - Approbation du PV de la séance du 11 septembre 2020

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2020 est adopté à l'unanimité par les membres présents.

02 - Tarifs communaux 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les différents tarifs communaux applicables à compter du **1^{er} janvier 2021** comme suit :

Occupation de la salle polyvalente :

❖ Manifestation sans entrée payante et sans bal :

	Habitants de ROSTEIG	Personnes extérieures
Petite salle	85 €	125 €
Grande salle	115 €	205 €
Cuisine : matinée ou soirée	60 €	60 €

❖ Manifestation ou bal :

	Habitants de ROSTEIG	Personnes extérieures
Grande salle	200 €	400 €
Cuisine : matinée ou soirée	60 €	120 €
Cuisine : matinée + soirée	90 €	180 €

En sus s'ajouteront aux tarifs précités les conditions tarifaires ci-après :

1,10 €/litre de fuel consommé durant la période de prise en charge de la salle

0,25 €/KWh consommé durant la période de prise en charge de la salle

Majoration **50 %** des tarifs de location de la salle en cas de dépassement de l'heure de retour des clefs.

En outre, les mesures compensatoires ci-dessous énumérées seront appliquées :

1. Versement de la somme de **85 €** sous forme d'arrhes au moment de la réservation ;
2. Présentation d'une attestation d'assurance concernant la garantie Responsabilité Civile ;
3. Dépôt d'un chèque caution de **200 €** ;
4. Clefs : Remise à 14 heures J - 1
Retour à 16 heures J + 1
5. Nettoyage de l'espace intérieur et extérieur par le locataire.

En 2021, chaque association locale aura l'usage gratuit de la salle pour l'organisation **d'une manifestation** au courant de l'année.

Adopté à l'unanimité

03 - Frais de télédistribution 2020

Les conseillers,
Vu la situation comptable du Service Antenne :

DECIDENT :

- de maintenir le tarif des frais de fonctionnement de l'antenne de télédistribution pour l'année 2020 à **8,39 € HT par mois**.

Adopté à l'unanimité

04 - Remplacement du matériel de la chaîne locale

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du devis de la Société AGENCE GRAND ANGLE d'un montant de 3 758,88 € TTC concernant le remplacement du matériel de la chaîne locale,

décide :

- de procéder au remplacement du matériel de la chaîne locale selon le devis de la Société AGENCE GRAND ANGLE,
- d'autoriser le Maire à passer commande

Adopté à l'unanimité

05 - Achat de terrains

Le Maire propose à ses collègues d'acheter des terrains appartenant à Mme LENHARDT Yvonne cadastrés comme suit :

Section D n° 230 SCHUESSELTHALER HANG d'une contenance de 4,20 ares
Section D n° 297 SCHUESSELTHALER HANG d'une contenance de 8,80 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'acquérir les terrains au prix de 16 € l'are
- de confier la rédaction de l'acte à Me Luc SENDEL
- de prendre en charge les frais de notaire
- d'autoriser le Maire à signer l'acte à intervenir

Adopté à l'unanimité

06 - Instauration du permis de démolir

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles R.421-26 à R.421-29 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 06/02/2020 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays de La Petite Pierre,

Vu les dispositions réglementaires et les orientations d'aménagement visant à garantir la qualité architecturale du bâti traditionnel et la préservation du cadre de vie en particulier dans les centres anciens « UA » du PLUi ;

Considérant que les centres anciens identifiés par les PLUi ne sont pas couverts par un périmètre de protection des monuments historiques soumettant à permis préalable les travaux de démolition ;

Considérant l'intérêt pour :

- les pétitionnaires d'être avertis en amont de la non-conformité des travaux ;
- le Maire, d'éviter la multiplication de procédures liées aux infractions aux règles des PLUi dans la cadre de leur compétences de police;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'instaurer le permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur l'ensemble des centres anciens identifiés par le Plan Local d'Urbanisme « UA »
- De préciser que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant 1 mois.

Adopté à l'unanimité

07 - Demande de subvention exceptionnelle : collège de Wingen sur Moder

Les conseillers, après avoir pris connaissance du courrier du Collège Suzanne LALIQUÉ-HAVILAND de WINGEN SUR MODER concernant une demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'équipements de formation aux premiers secours,

décident :

- de verser une subvention de 68 € pour 17 élèves issus de la commune au collège de WINGEN SUR MODER

Adopté à l'unanimité

08 - Motion de soutien pour l'extension de l'entreprise KUHN

Nous, membres du Conseil Municipal de ROSTEIG, réunis le 11 décembre 2020, souhaitons apporter notre contribution à la concertation préalable publique portant sur le projet d'extension de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie à Monswiller et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme (SCOT et PLU) nécessaire à la réalisation de ce projet.

L'entreprise KUHN SAS et le syndicat mixte du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau se sont engagés de manière commune dans l'organisation d'une concertation préalable, sous l'égide de garants de la Commission nationale du débat public.

Dans le cadre de son développement et de son ancrage sur le territoire, le groupe KUHN SAS (5000 salariés, 2000 dans notre bassin d'emplois), leader mondial des équipements agricoles tractés, dont le siège mondial est situé à Saverne, oriente son développement autour de 3 priorités :

- renforcer sa présence sur les marchés matures,
- être un acteur majeur dans les pays émergents,
- développer l'innovation.

KUHN SAS projette ainsi d'investir sur notre territoire :

- créer un atelier de fabrication des nouvelles familles de produits innovants,
- développer le centre logistique KUHN Parts,
- créer un centre de mécano-soudure de grands ensembles,
- créer un centre de recherche & développement (essais, prototypes, développements, électronique).

Son besoin d'implantation comprend :

- le besoin de 40 ha d'un seul tenant pour un déploiement des nouvelles unités,
- la proximité avec le site existant et avec son siège pour une efficacité de l'organisation et des processus de l'entreprise,
- l'accessibilité facilitée par la proximité avec l'échangeur autoroutier,
- des accès avec des gabarits suffisants pour les poids lourds.

Ce besoin ne laisse comme unique possibilité que le défrichement de parcelles boisées situées au Sud du site de la Faisanderie (34 ha).

En l'état actuel des prévisions, les travaux pourraient commencer en 2024.

Le projet d'extension de KUHN SAS est vital pour l'économie et l'emploi sur notre bassin de vie.

Il permettra la création de centaines d'emplois directs sur 10 ans, y compris des emplois à forte valeur ajoutée (une centaine d'ingénieurs R&D), sans compter les emplois indirects auprès de ses sous-traitants.

Le territoire bénéficiera aussi de retombées directes pour l'économie régionale liées à l'injection d'un montant de travaux important, dont une partie concernera les activités de génie civil et les aménagements paysagers (100 millions d'euros auront été investis sur la ZA de la Faisanderie en 20 ans); et de retombées induites liées aux services et équipements rendus nécessaires par les nouveaux emplois directs créés.

Sur le plan de l'environnement, nous saluons la responsabilité de l'entreprise qui accompagne ce projet industriel majeur de mesures d'évitement, de réduction et de compensation en faveur de la biodiversité et du bien-être de la population.

Nous rappelons que la parcelle forestière concernée par le déclassement et le projet industriel ne concerne que 6 % de la forêt de protection, soit 34 ha. En compensation, 53 ha du massif du Vogelgesang à Steinbourg ont déjà été classés en forêt de protection, présentant ainsi un gain de 20 ha.

Sur les 34 ha de foncier concerné par le projet industriel, 26 ha seront défrichés, permettant le maintien des principales zones à enjeux écologiques majeurs sur le site.

En complément de cet évitement, des mesures de réductions de l'impact du défrichement sont prévues (abris ou gîtes artificiels pour la faune, gestion écologique des habitats dans la zone, adaptation de la période des travaux : respect du calendrier biologique des espèces présentes• plantation sur l'emprise du projet) ainsi que des mesures de compensations forestières et environnementales.

Pour autoriser cette extension sur le site de la Faisanderie, nous nous engageons à faire évoluer le SCOT de la Région de Saverne dans deux orientations : l'une sur l'enveloppe foncière à vocation économique de la Communauté de communes du Pays de Saverne, l'autre sur la trame verte et bleue.

Nous saluons également le souci de transparence, d'information et d'écoute du public sur le projet dans le cadre de la concertation préalable,

C'est pourquoi nous apportons notre soutien plein et entier au projet d'extension du site industriel de KUHN SAS sur le site de la Faisanderie de Monswiller.

Adopté à la majorité

- **4 abstentions**
- **1 voix contre (M. MOSER Jacky qui est favorable au développement de l'industrie et de l'emploi mais pas au dépend de la nature)**

09 - Rapports annuels du SIVOM DE LA HAUTE MODER

Le Maire présente au Conseil Municipal les rapports annuels du SDEA sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** d'approuver les rapports annuels 2019.

Adopté à l'unanimité

10 - Divers

Sous le point Divers, le Maire :

- demande aux conseillers de se prononcer sur la location à un particulier de terrains communaux pour ses chevaux. Les conseillers donnent leur accord de principe pour la location d'environ 2 ha de terrains situés au Scheiterberg. Monsieur MULLER Pascal est chargé du suivi de ce dossier et de l'élaboration d'une convention avec le particulier.
- fait part aux élus que les Services Techniques du Conseil Départemental ont effectué la visite de l'église catholique en vue du versement d'une subvention pour la réhabilitation du clocher. M. Marc SEYLLER craint que la subvention qui sera attribuée ne couvre pas les travaux supplémentaires demandés par ces Services. Il pense également que la couverture de la corniche avec du cuivre ou du zinc dénaturera l'aspect de l'église. Une esquisse de l'esthétique va être demandée.

- Informe les élus :
 - que le pylône de la téléphonie mobile est en place. Sa mise en service devra se faire au plus tard le 20 mars 2021
 - que la fibre est disponible dans la quasi-totalité des foyers depuis le 30/11/2020
 - que la cantine-garderie est ouverte depuis le 2/11/2020. Les réservations se font majoritairement par Internet.
 - M. Simon STUDER a nettoyé un chemin de randonnée reliant la rue Kleinthal à la rue des Roses
 - M. Simon STUDER et M. Gérard MAGNET ont créé une page sur le site Internet pour situer la commune de ROSTEIG dans le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord.